

Decision 19-DCC-181 of September 25, 2019

regarding the sole control acquisition of CarPostal France company by Keolis company

Posted on: December 09, 2019 | Sectors :

TRANSPORT

Presentation of the decision

Summary

Aux termes de la décision ci-après, l'Autorité a procédé à l'examen du rachat de la société CarPostal France par Keolis.

Les parties sont simultanément actives sur le marché du transport public de voyageurs hors Île-de-France, plus précisément sur les marchés du transport public urbain de voyageurs et du transport interurbain routier de voyageurs dans les départements de l'Isère, de la Loire, de la Saône-et-Loire, de l'Hérault et des Bouches-du-Rhône. La concurrence sur ces marchés s'exerce au stade de la réponse aux appels d'offres, aux niveaux national pour le marché du transport public urbain de voyageurs et départemental pour le marché du transport interurbain routier de voyageurs.

Concernant le marché du transport urbain de voyageurs, hors Île-de-France, l'Autorité de la concurrence a relevé que Keolis et CarPostal France ne postulaient généralement pas aux mêmes appels d'offres. Par ailleurs des concurrents crédibles sont actifs sur ce marché.

Concernant le marché du transport interurbain de voyageurs, hors Île-de-France, l'instruction a révélé que les parties exerçaient entre elles dans certains départements une pression concurrentielle, mais que les parties avaient des parts de marché limitées en valeur. Par ailleurs, des concurrents crédibles sont également actifs sur ces marchés.

L'Autorité a donc écarté tout risque d'atteinte à la concurrence au titre des effets horizontaux sur ces marchés.

Les risques d'effets congloméraux ont également été écartés dans la mesure où les clients diffèrent d'un marché à l'autre.

Au total, l'Autorité a approuvé l'opération notifiée.

Information about the decision

Type of transaction

Takeover

Notifying party

Keolis

Decision

Clearance decision

Phase decision

Phase 1

Simplified procedure

Non

Company(ies) involved

CarPostal France

Read

Full text

144.63 KB

communiqué de presse / press release